

EXEMPLE NON EXHAUSTIF DEVANT ETRE ADAPTE AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE CHAQUE COMMUNE

Matrice simplifiée des contrôles clés

Processus: clôture et informations financières

Département/service

Date : (date de la version actuelle)

Version : (numéros de la version actuelle)

Responsable : (resp. mise à jour de ce processus)

Activité	Risque	Objectif du contrôle	Description du contrôle (qui, quoi, comment)	Resp. contrôle (fonction)
Planification	Ne pas établir les états financiers dans les délais	S'assurer que le processus de clôture est maîtrisé	Le responsable financier prépare un échéancier de clôture (étapes, dates et responsables) et s'assure que chaque chef de service a reçu les instructions de clôture (ex: date limite d'envoi des factures à la comptabilité) et les fichiers à remplir (ex: fichier détaillant les provisions par service...).	(*)
Clôture comptable	Non-intégralité des états financiers Erreurs dans les états financiers	S'assurer que les écritures manuelles et automatiques sont exhaustives et exactes S'assurer que les événements postérieurs à la clôture confirment l'intégralité des comptes	Le responsable financier vérifie que tous les services ont bien communiqué les informations relatives à la clôture (provisions, transitoires, amortissements...) et s'assure qu'elles sont bien toutes comptabilisées. Les écritures comptables sont toutes justifiées par un document probant et sont approuvées avant d'être enregistrées. Une revue par sondage des écritures comptables manuelles et automatiques est réalisée par le responsable financier et porte sur l'ensemble de l'exercice comptable. Ceci doit permettre de déterminer le degré d'exactitude des informations et enregistrements. Le responsable financier établit une liste des événements majeurs postérieurs à la clôture des comptes au 31.12. Il indique sur cette liste l'impact de ces événements sur les comptes. Cette liste est validée par le conseil administratif. Le responsable financier effectue une réconciliation entre : - La comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires; - La comptabilité générale et les relevés bancaires et postaux. Tous les éléments de réconciliation sont identifiés, examinés, expliqués et documentés.	(*)
Etablissement des états financiers	Non-respect de la législation en vigueur	S'assurer que les états financiers respectent la législation	Le responsable financier s'assure que les états financiers y compris les annexes respectent les bases légales et directives en vigueur (LAC, directives comptable du département de surveillance, etc.). Une revue globale des états financiers annuels est effectuée par le conseiller administratif en charge des finances afin de s'assurer de la cohérence, de la validité et de l'intégralité des comptes. Cette revue s'effectue par comparaison avec l'exercice précédent et le budget voté. Les anomalies, questions éventuelles et points en suspens sont discutés et formalisés avec le responsable financier.	(*)

(*) Le responsable de la vérification est à déterminer selon l'organisation de la commune (supérieur hiérarchique, contrôle interne...).